

**VILLE DE SÉZANNE**

JD - 79

n°2024 - 112

Le Maire de la Ville de Sézanne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 4<sup>ème</sup> partie (arrêté du 6 juin 1977),

Vu l'arrêté municipal du 22 novembre 1984 réglementant la circulation et le stationnement à l'intérieur de la ville,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement aux abords de la Halle, le mardi 21 mai 2024, en raison de la livraison de plantes pour l'exposition « Rêve d'Orchidées »,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'intérieur de la ville,

**- ARRÊTE -**

Article 1<sup>er</sup> – La place du Dr Huguier (côté nord) sera interdite à la circulation ainsi qu'au stationnement, le mardi 21 mai 2024 de 8h à 18h.

Article 2 – Les places de stationnement situées au pied de la Halle côté est (selon plan) seront interdites au stationnement de 8h à 18h.

Article 3 – Le camion de livraison sera autorisé à emprunter la voie qui longe la Halle côté nord en sens interdit.

Article 4 - Les panneaux nécessaires à la signalisation seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 5 – M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Commandant de la Brigade Motorisée ainsi que les Gardiens de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la DDT.

Sézanne, le 17 mai 2024

P/Le Maire,  
Le DGS,



Régis VAN HERREWEGHE

Département :  
MARNE

Commune :  
SEZANNE

Section : H  
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 17/05/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF MARNE  
Cité administrative Tirlet 51036  
51036 Chalons en Champagne  
tél. 03-26-68-60-36 - fax  
sdif.chalons-en-  
champagne@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

